

## Équipement à recycler en rapport avec l'achat d'un nouvel équipement électrique et électronique Pall

Selon le décret français sur les DEEE, Pall doit financer la collecte, le traitement, le recyclage et la valorisation de tout nouvel équipement électrique et électronique acheté auprès de Pall après le 13 août 2005, au moment où cet équipement deviendra un déchet. Pall a établi un contrat de recyclage avec le réseau européen EARN et couvrira tous les coûts de recyclage de l'équipement contenu dans cet emballage à son arrivée auprès d'un partenaire de recyclage EARN. Veuillez remplir cette étiquette et l'apposer sur un emballage approprié au transport du vieil équipement au recycleur EARN.

*Quels produits sont envoyés pour recyclage ?*

Les produits Pall que vous avez achetés après le 13 août 2005 (nouveaux DEEE), **et l'équipement transporté pèse moins de 500 kg**

*Expéditeur (nom et adresse de votre entreprise) :*

*Destinataire :*

**EARN Partner  
Coolrec France, S.A.  
Avenue des Sports  
59811 Lesquin Cedex  
FRANCE**

*Signatures et date de collecte :*  
Pour le compte de votre entreprise :

Pour le compte du transporteur:

 and Pall are trademarks of Pall Corporation.

*Date de collecte :*